



# MDPH du Finistère

Présentation du rapport d'activité 2015

Comex du 1<sup>er</sup> juillet 2016

# Sommaire

- **INTRODUCTION**
- **Partie 1 - ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH**
- **Partie 2 - MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**
- **Partie 3 - PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE LA MDPH**
- **CONCLUSION – PROJETS ET PERSPECTIVES**

# INTRODUCTION

## Données générales sur le public en situation de handicap

Nombre de personnes connues de la MDPH : **103 917 personnes** soit 11% de la population totale du département

Nombre d'usagers de la MDPH : **65 902 usagers** qui ont, à minima un droit ouvert au 31 décembre 2015 représentent plus de 7% de la population totale du département et 63% des personnes connues à ce jour de la MDPH

- 7% d'entre eux ont moins de 20 ans
- 61% relèvent de la tranche d'âge comprise entre 20 et 59 ans
- 32% ont plus de 60 ans

Il y a parité entre hommes (49,88%) et femmes (50,12%),

# INTRODUCTION

## Données générales sur le public en situation de handicap

Ces 65 902 usagers représentent 155 666 droits ouverts au 31 décembre 2015 :

12% des droits ouverts le sont pour des usagers de **moins de 20 ans** soit une moyenne de 3.8 droits ouverts par personne

61% des droits ouverts le sont pour des usagers dont la tranche d'âge est comprise **entre 20 et 59 ans** soit une moyenne de 2.39 droits ouverts par personne

27% des droits ouverts le sont pour des usagers de **plus de 60 ans** soit une moyenne de 1.97 droits ouverts par personne

La RQTH et les cartes représentent 58% de l'ensemble des droits ouverts auprès des 65 902 usagers de la MDPH.

# INTRODUCTION

## Activité de la MDPH

**60 761 demandes ont été déposées** auprès de la MDPH durant l'année 2015.

**Secteur enfant** : 13 271 demandes soit 22% du total des demandes

**Secteur adulte** : 47 790 demandes soit 78% du total des demandes

Le nombre de demandes déposées en 2015 a **augmenté de 4,06%** par rapport à 2014. Le nombre de demandeurs (30 163) a quant à lui progressé de 2,05% entre 2014 et 2015 soit 605 demandeurs supplémentaires.

Cela représente en moyenne **120 dossiers déposés chaque jour** (pour 2.01 demandes par dossier en moyenne).

## ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH

- **Accueil et information**

Compte tenu du contexte, l'activité du service s'est considérablement accrue au cours de l'année 2015. Si le volume des courriers adressés à la MDPH s'est stabilisé, les sollicitations par mail ou à l'accueil physique ont nettement augmenté ce qui a eu pour conséquence de redéfinir le niveau de réponse aux usagers.

- **Instruction, évaluation et élaboration des réponses**

De nombreuses évolutions ont été effectives dans les processus de travail depuis 2006 obligeant le personnel à une remise en cause profonde de leur fonctionnement. Des procédures de travail ont été construites, puis ajustées pour répondre à l'évolution de l'activité et aux attentes des usagers notamment par le biais des circuits courts. Un audit du service évaluation en mai 2015 a également permis l'expression de chacun et a introduit le travail participatif sous forme d'ateliers.

# ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH

## Processus de décision

- La CDAPH s'est réunie 31 fois en plénière et 2 fois en simplifiée durant l'année 2015.
- 17 personnes ont été reçues par la CDAPH.
- 3 CDAPH information ont été organisées

La CDAPH s'est prononcée sur **49 943 décisions** en 2015 :

	2014	2015	Ecart	Variation
Enfants	11 299	9 989	-1 310	-11,59%
Adultes	49 364	39 954	-9 410	-19,06%
<b>Total</b>	<b>60 663</b>	<b>49 943</b>	<b>-10 720</b>	<b>-17,67%</b>

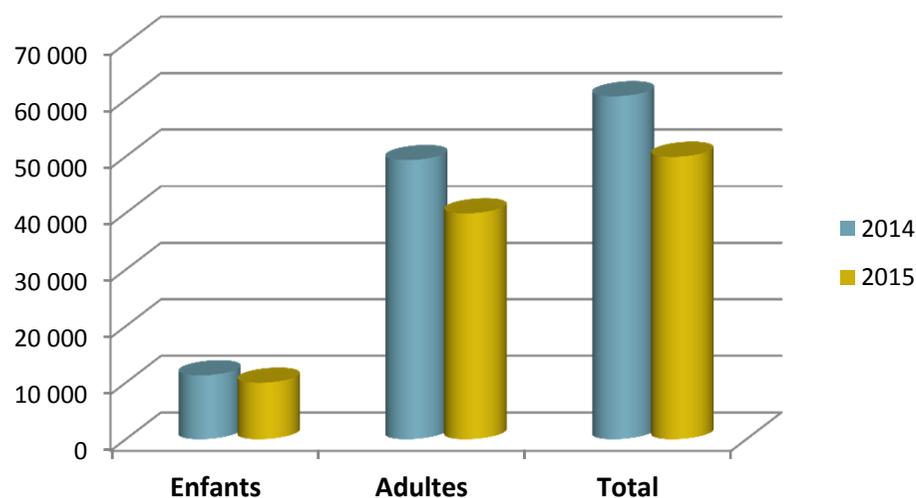
Le délai moyen de traitement d'une demande est de **5.21 mois**

# ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH

## Analyse comparée de l'activité 2014/2015

Enfants	2014	2015	Ecart	Variation
PCH	252	292	40	<b>15,87%</b>
AAEH et complément AEEH	5 020	3 803	-1 217	<b>-24,24%</b>
Cartes	1 276	1 434	158	<b>12,38%</b>
Orientation en ESMS	1 087	1 050	-37	<b>-3,40%</b>
AVS	2 003	1 866	-137	<b>-6,84%</b>
Orientations scolaires	699	616	-83	<b>-11,87%</b>
Matériels pédagogiques	770	489	-281	<b>-36,49%</b>
Autres	192	439	247	<b>128,65%</b>
	<b>11 299</b>	<b>9 989</b>	<b>-1 310</b>	<b>-11,59%</b>

Adultes	2014	2015	Ecart	Variation
PCH	3 324	2 737	-587	<b>-17,66%</b>
AAH et complément de ressources	11 754	11 944	190	<b>1,62%</b>
Cartes	20 788	15 136	-5 652	<b>-27,19%</b>
Orientation en ESMS	1 888	1 530	-358	<b>-18,96%</b>
RQTH	7 934	6 095	-1 839	<b>-23,18%</b>
Orientations professionnelles	3 289	2 430	-859	<b>-26,12%</b>
Autres	387	82	-305	<b>-78,81%</b>
	<b>49 364</b>	<b>39 954</b>	<b>-9 410</b>	<b>-19,06%</b>



# ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH

## Médiation, conciliation et recours

**557 recours gracieux** soit 1,12% des décisions prononcées par la CDAPH / 60% ont entraîné une modification de la décision

**43 mesures de conciliation** dont 63% demandes de confirmation des décisions

### 93 recours contentieux :

	Carte stationnement	Carte invalidité	AAH	Complément de ressources	AEEH	PCH	AVS	OEMS	AVPF	Taux incapacité	
Confirmation	7	14	10	4	2	3				1	<b>41</b>
Infirmité	1		2								<b>3</b>
Désistement		2	3								<b>5</b>
En instance	14	10	6	4		3	2	1	2		<b>42</b>
Sursis		1	1								<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>93</b>

# ACTIVITES DES SERVICES DE LA MDPH

## Fonds départemental de compensation

174 attributions (pour 185 demandes) ont été décidées en 2015 pour un montant total de 106 228,42 € selon la répartition suivante :

Type d'aide	Nombre d'attributions	Montant total accordé	Montant moyen par type d'aide
Transports	60	17 565,13 €	292,75 €
Aides techniques	82	41 001,14 €	500,00 €
Aménagement de véhicule	12	15 028,16 €	1 252,35 €
Aménagement de logement	20	32 633,99 €	1 631,70 €
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>106 228,42 €</b>	<b>610,51 €</b>

*NB : pour le transport, qui n'est plus pris en charge par le FDC depuis le 01/01/2014, il s'agit de régularisations suite à des contrôles d'effectivité pour des trajets antérieurs à cette date.*

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Prestation de compensation du handicap

- Demandes déposées : +2% pour un total de 3 879 demandes
  - ✓ Enfants : 391 demandes (+ 10%)
  - ✓ Adultes : 3 488 demandes (+ 1%)
- Décisions : - 15% pour un total de 3 029 décisions
  - ✓ Enfants : 292 décisions (+ 16%)
  - ✓ Adultes : 2 737 décisions (- 18%)
- Les 1 839 accords représentent 65% des décisions
- Répartition des 3 212 volets :
  - ❖ Élément 1 – Aides humaines : 42%
  - ❖ Élément 2 – Aides techniques : 13%
  - ❖ Élément 3 – Aménagement logement, véhicule et surcoûts transports : 19%
  - ❖ Élément 4 – Charges spécifiques et exceptionnelles : 24%
  - ❖ Élément 5 – Aide animalière : 0.28%
- Un accord PCH est attribué sous 7.42 mois / Un refus sous 6.07 mois

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Allocations et compléments

- Demandes déposées :
  - ✓ AEEH et complément AEEH : 4 777 demandes (+ 6%)
  - ✓ AAH et complément de ressources : 12 896 demandes (+ 6%)
- Décisions :
  - ✓ AEEH et complément AEEH : 3 803 décisions (- 24%)
  - ✓ AAH et complément de ressources : 11 944 décisions (+ 2%)
- Les accords représentent 88% des décisions relatives à l'AEEH et 85% des décisions prononcées en matière d'AAH
- Délais de traitement :
  - ❖ Accord AEEH : 3.55 mois
  - ❖ Refus AEEH : 3.65 mois
  - ❖ Accord AAH : 4.68 mois
  - ❖ Refus AAH : 6.70 mois
- Les renouvellements d'ACTP ont diminué de 9%. 209 accords ont été prononcés.

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Cartes

- Demandes déposées :
  - ✓ Carte de stationnement : 9 053 demandes (+ 4%)
  - ✓ Carte invalidité/priorité : 11 003 demandes (+ 7%)
- Décisions :
  - ✓ Carte de stationnement : 6 853 décisions (- 17%)
  - ✓ Carte invalidité/priorité : 8 914 décisions (- 35%)
- Les accords représentent 83% des décisions relatives aux cartes de stationnement et 86% des décisions prononcées en matière de carte invalidité/priorité
- Délais de traitement :

❖ Accord CI : 4.53 mois	Accord CS : 4.35 mois
❖ Accord CP : 4.81 mois	Refus CS : 5.29 mois
❖ Refus CI/CP : 5.48 mois	

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Scolarisation des enfants handicapés et orientations scolaires

- Demandes déposées :
  - ✓ AVS : 2 238 demandes (+ 4%)
  - ✓ Orientations scolaires : 669 demandes (- 18%)
  - ✓ Matériels pédagogiques : 522 demandes (+ 27%)
- Décisions :
  - ✓ AVS : 1 866 décisions (- 7%)
  - ✓ Orientations scolaires : 616 décisions (- 12%)
  - ✓ Matériels pédagogiques : 489 décisions (- 37%)
- Les accords représentent 90% des décisions relatives aux AVS, 93% des décisions d'orientations scolaires et 87% pour le matériel pédagogique
- Délais de traitement :

❖ Accord AVS : 5.39 mois	Accord matériel pédagogique : 6.33 mois
❖ Refus AVS : 6.51 mois	Refus matériel pédagogique : 8.04 mois
❖ Accord orientation scolaire : 3.31 mois	
❖ Refus orientation scolaire : 6.26 mois	

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Emploi et orientations professionnelles

- Demandes déposées :
  - ✓ RQTH : 7 979 (+ 0,15%)
  - ✓ Orientations professionnelles : 2 775 demandes (- 3%)
- Décisions :
  - ✓ RQTH : 6 095 (- 23%)
  - ✓ Orientations professionnelles : 2 430 décisions (- 26%)
- Les accords représentent 95% des décisions relatives à la RQTH et 92% des décisions prononcées en matière d'orientations professionnelles
- Délais de traitement :
  - ❖ Accord RQTH : 5.42 mois
  - ❖ Refus RQTH : 6.66 mois
  - ❖ Accord orientation professionnelle : 6.50 mois
  - ❖ Refus orientation professionnelle : 7.60 mois

# MISSION D'OBSERVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Orientations en établissements ou services médico-sociaux

- Demandes déposées :
  - ✓ Amendement Creton : 192 demandes (+ 1%)
  - ✓ Etablissements et services : 3 364 demandes (+ 9%)
- Décisions :
  - ✓ Amendement Creton : 180 décisions (- 6%)
  - ✓ Etablissements et services : 2 580 décisions (- 13%)
- Les accords représentent 95% des décisions prononcées en matière d'orientations en ESMS
- Répartition des 2 461 orientations en ESMS :
  - Les moins de 20 ans représentent 40% des orientations en ESMS (988 décisions)
  - Le pourcentage des personnes âgées de 20 à 59 ans orientées en ESMS est de 55% (1 340 décisions)
  - 5% des orientations en ESMS concernent des personnes de plus de 60 ans (133 décisions)
- Délais de traitement :

❖ Accord orientation EMS : 4.75 mois	Accord orientation SMS : 5.25 mois
❖ Refus orientation EMS : 7.78 mois	Refus orientation SMS : 7.52 mois
❖ Accord amendement Creton : 2.68 mois	

## PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE LA MDPH

- **Commission exécutive**

La Comex s'est réunie à trois reprises en 2015. Mme Nathalie Sarrabezolles est devenue Présidente de la Comex suite à son élection en tant que Présidente du Conseil départemental.

- **Moyens mis en œuvre**

Le pourcentage d'exécution des recettes inscrites au budget primitif est de 103,21 % avec un supplément de recettes de 80 433,67 € pour un montant global de recettes de 2 634 039 €.

Le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global négatif sur l'exercice 2015 de -126 534,15 € principalement consécutif aux rémunérations des personnels non-titulaires recrutés en renforts.

## PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE LA MDPH

- **Ressources humaines**

Les effectifs permanents n'ont pas évolué depuis 2010. Les difficultés persistent notamment quant aux recrutements de médecins (3 départs en 2015).

Malgré tous les efforts de modernisation et de simplification, la stabilité des effectifs constitue une réelle problématique alors que le flux des demandes s'accroît d'année en année. Les fonds propres du GIP ne permettront pas de financer 22 renforts sur du long terme.

Affectation des postes	ETP convention constitutive	ETP budgétaires pourvus au 31/12/2015
ETP Direction	4.8	4.9
ETP Service accueil	7.8	8
ETP Service évaluation	28.75	24.7
ETP Service instruction	21.4	21
<b>Total</b>	<b>62.75</b>	<b>58.6</b>

## PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE LA MDPH

- **Système d'information et dématérialisation**

Le démarrage opérationnel en production sur IODAS en juin 2015 a mis en évidence des difficultés non constatées à l'occasion des phases de tests, celles-ci étant principalement liées à la reprise en masse des données issues de l'ancien logiciel.

Une étape forte de mobilisation collective des équipes a dû être opérée pour effectuer les différentes corrections de masse qui ne pouvait être corrigées par un simple traitement informatique retardant encore le traitement effectif des demandes en cours.

L'interruption d'activité, mais également les temps de formation, tests, corrections et difficultés techniques ont généré, malgré un investissement fort des équipes, un retard important dans le traitement des dossiers. Ce retard estimé à 7 000 dossiers sur l'année a fait ultérieurement l'objet d'une organisation spécifique de rattrapage du stock.

# PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE LA MDPH

- **Partenariats**

- ✓ **Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La CAF et la MDPH poursuivent leurs échanges via la plateforme sécurisée Oodrive de Mégalis dans l'attente de la mise en œuvre d'un « Web Service national » qui assurera directement la connexion entre les deux outils. L'échéance effective de déploiement de cette nouvelle fonctionnalité initiée en 2007, qui est actuellement en phase expérimentale dans trois départements, n'est pas encore connue.

- ✓ **Convention avec l'Education Nationale**

La plateforme Oodrive à travers un espace dédié offre à l'enseignant référent la possibilité du dépôt direct de l'ensemble des éléments, sans délai de transmission et évitant ainsi les risques de perte tout en lui procurant un gain de temps. Inversement, via ce même outil, la MDPH met à disposition de ces mêmes enseignants référents les tableaux de décisions de la CDAPH pour leur permettre d'avoir connaissance des décisions.

## CONCLUSION – PROJETS ET PERSPECTIVES

Plusieurs autres chantiers majeurs seront à engager sur l'année 2016 :

- En premier lieu la construction d'un **projet d'établissement 2016-2018** pour aborder les enjeux à venir de la MDPH sur la base d'une analyse prospective complète. Celui-ci devra comprendre, la résorption de la précarité des personnels non permanents sur la base d'un effectif cible en lien avec les objectifs d'efficacité et de qualité attendus de la MDPH.
- Poursuivre l'innovation et le travail partenarial en s'engageant notamment dans la fourniture aux usagers d'un véritable **espace internet personnel dédié** leur permettant de déposer suivre ou tout simplement s'informer des décisions qui les concernent.
- Continuer les **réformes en co-construction** telle que celle du fonctionnement des CDAPH ou des réunions de synthèse
- Enfin, **anticiper la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires** annoncées, qu'elles soient techniques (Carte mobilité inclusion 1er janvier 2017) ou profondément organisationnelles et structurantes comme la mise œuvre de la réponse accompagnée pour tous prévue au premier janvier 2018